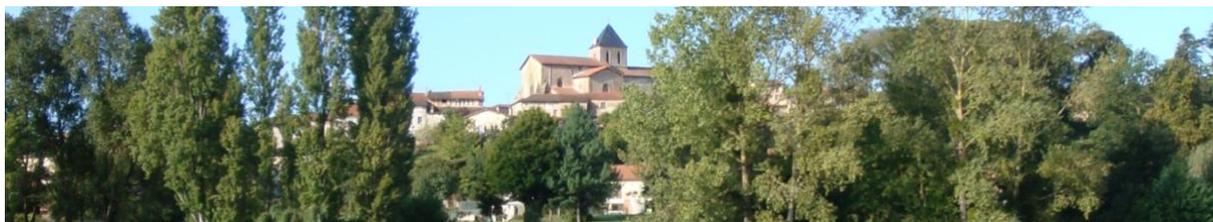


Projet Éolien La Croix de Pauvet

**Demande d'autorisation
environnementale
au titre des installations classées
déposée par La SAS Avoilles-Energie
pour
la construction et l'installation d'un parc
éolien
La croix de Pauvet
86 Avoilles-Limouzine**

Bases réglementaires :

Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017, Décret 2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017, Code de l'environnement : art. L122-1-1, art. L123_1 à 16 et R 122-1 et suivants



Procès-Verbal de synthèse

Enquête Publique du 7 juillet au 10 août 2020

Jean-Yves Bellier
Commissaire enquêteur

Par arrêté préfectoral n° 2020-DCPPAT/BE – 082 en date du 3 juin 2020 madame la préfète du département de la Vienne répond à la demande de la SAS Availles-Energie par la prescription d'une enquête publique se tenant 35 jours consécutifs du 7 juillet, 9h au 10 août 2020, 16h30. Elle porte sur la construction et l'installation d'un parc éolien, composé de quatre aérogénérateur sur le territoire de la commune d'Availles-Limouzine.

Par décision du 3 mars 2020 le président du tribunal administratif a nommé Jean-Yves Bellier comme commissaire enquêteur.

Avant-propos

Programmée pour se tenir initialement du 24 avril au 28 mai 2020 le respect des plans sanitaires d'urgence successifs imposés dans le cadre de la lutte contre la pandémie « covid 19 » a conduit au report de la présente enquête publique. Ce report en période estivale a nécessité l'adoption d'un planning de permanences répondant aux objectifs suivants :

- Couvrir les cinq jours de la semaine,
- Répartir entre les matinées et les après-midis,
- Exclure la semaine du 14 juillet pouvant être retenue pour des congés cumulés,
- Partager entre les mois de juillet et d'août pour couvrir l'ensemble de la population de vacanciers,

Déroulement de l'enquête

Elle s'est tenue dans le respect de l'arrêté préfectoral n° 2020-DCPPAT/BE – 082 en date du 3 juin 2020, l'annexe rappelant les modalités de mise en œuvre des geste barrières. A cet effet, le matériel nécessaire a été mis à la disposition du public.

Le 22 Juin 2020 en présence des représentants du pétitionnaire, madame la Maire d'Availles-Limouzine a confirmé avoir reçu le dossier de l'enquête ainsi que le matériel de « prévention Covid19 ». Une salle a été mise à la disposition du commissaire enquêteur pour recevoir le public.

Le dossier d'enquête était consultable aux heures d'ouverture de la mairie d'Availles Limouzine, siège de l'enquête publique, entre le 7 juillet 9h et le 10 août 2020 16h30. Madame la secrétaire de mairie, en charge de l'accueil, offrait, sur demande, le dossier pour consultation. Un support dématérialisé accessible sur le site de la préfecture pendant la même période permettait également cette consultation.

L'information sur la tenue de cette enquête a été assurée selon les canaux imposés :

- Publicité par voie de presse les 16 juin et 8 juillet 2020 dans quatre journaux locaux
 - Deux pour le département de la Vienne : La Nouvelle République et Centre Presse,
 - Deux pour le département de la Charente : La Charente Libre et Sud-Ouest
- Affichage par apposition sur les panneaux dédiés des mairies concernées (siège de l'enquête et celles des communes inscrites dans un rayon de 6 km) de l'affiche répondant aux caractéristiques de format, de couleur et de taille de la typographie. Sur validation du commissaire enquêteur l'affichage a également été assuré aux extrémités du chemin traversant le lieu d'implantation envisager des aérogénérateurs.
- Communication du planning des permanences sur la page d'accueil du site d'Availles-Limouzine

Le registre d'enquête publique paraphé puis ouvert le 22 juillet à 9h a été clos le 10 août 2020 à 16h30 par le commissaire enquêteur qui l'a pris en charge ainsi que le dossier et le matériel anti-Covid

Contribution du public

- **Siège de l'enquête**

La salle dédiée à la réception du public, équipée d'un poste informatique, est meublée de chaises et d'une table doté d'une paroi en plexiglass permettant de respecter la distanciation physique. La configuration des locaux autorisait des échanges en toute confidentialité.

Au cours des 5 permanences 37 personnes ont été accueillies. Lors de la dernière permanence 18 personnes se sont présentées dont certaines, plus nombreuses que précédemment, du département de la Charente. Les échanges se sont tenus dans un climat détendu et respectueux.

Messieurs Jean-Jacques Debais et Marc Roos, respectivement président et trésorier de l'association Vent Rebelle (association locale opposée à une distribution anarchique des parcs éoliens comportant 80 sympathisants) sont venus se présenter ainsi que leurs objectifs dès la première permanence. Il leur a été rappelé à cette occasion de bien vouloir considérer exclusivement les impacts liés au projet soumis à enquête. Ils ont annoncé le lancement d'une pétition sous l'égide de leur association. En général, un à deux représentants de « Vent Rebelle » étaient présents lors de chaque permanence. Il convient de signaler leur attitude tout à fait respectueuse, en aucun cas vindicative et l'absence de recours au prosélytisme.

Sur les 37 échanges 18 ont été suivis de la remise d'un courrier développant les sujets évoqués en entretien.

Trois personnes sont venues consulter le dossier et compléter le registre lors de la première semaine de l'enquête. La société Eurocap a également délégué un de ses agents pour venir consulter le dossier.

Lors des entretiens la consultation du dossier était essentiellement dirigée sur les cartes de localisation ainsi que le carnet de photomontages. Il convient de signaler la maîtrise du dossier de la part de certains contributeurs. Le volet acoustique a également suscité l'intérêt de personnes reconnaissant leur sensibilité au bruit

- **Correspondance**

Onze courriers réceptionnés en mairie ont été remis préalablement aux permanences. Tout comme les documents communiqués lors des entretiens, ils ont été affectés d'un numéro d'enregistrement et joints au présent procès-verbal.

- **Site de la préfecture**

Afin d'obtenir une large participation du public le recours au registre dématérialisé constituait une solution pour les personnes craignant les risques de contaminations. Une solution très largement soutenue par le représentant de la préfecture ainsi que le commissaire enquêteur. N'étant pas obligatoire, le porteur de projet s'est opposé à son emploi invoquant un risque de participation polluée par de trop nombreuses remarques émanant d'associations opposées à l'implantation de parc éoliens.

Il a été signalé que lors de la dernière enquête publique menée à Availles Limouzine sur 111 contributions 78 émanaient du registre dématérialisé.

Cette tendance s'est confirmée lors du déroulement de l'enquête actuelle par la transmission de 104 messages électroniques mis en ligne par les services de la préfecture. Chacun d'eux a été affecté d'un numéro d'ordre.

Les commentaires obtenus tant par voie dématérialisée qu'en présentiel ont mis en évidence la consultation du dossier sur le site de la préfecture.

- **Pétitions**

Deux pétitions ont été remises :

- Le 7 août transmission d'une pétition dématérialisée par Monsieur Puygrenier président de l'association Brisevent : 9 signataires

**Annule et remplace le contenu de la page 4 du document initial
(CE_E20000030/86_PVdeSynthese devient CE_E20000030/86PVdeSynthese_VM)**

- Le 10 août pétition remise par Monsieur Jean-Jacques Debiais président de l'association « Vent Rebelle » : 387 signataires. Cinq feuillets portant le libellé « **Halte aux éoliennes à Availles-Limouzine 6 exemplaires de 180 m sont prévus au Vieux Bouchet et 4 autres en projet** » laissent supposer un double emploi. 47 signataires d'Availles-Limouzine, 4 de Lessac et 9 de Pressac sont soustraits de ce total qui s'élève désormais à 327.

Le tableau suivant permet de localiser les signataires

Signataires Pétition Vent Rebelle		Signataire pétition Brisevent	
Availles Limouzine	271	Montrolet (16)	4
Pressac	17	Saulgond	4
Abzac	7	Brigueil	1
Lessac	1		
Confolens	4		
Hiess	2		
Montmorillon	2		
Bruy	2		
L'Isles Jourdain	3		
Asnière sur Blour	2		
Vouneil sous Biard	2		
Millac	2		
Mauprévoir	3		
Adriers	1		
Queaux	1		
Couhé	1		
Poitiers	1		
Luchapt	1		
Indéterminé	4		
Total	327		9

La population d'Availles-Limouzine compte 1272 habitants (2017) Ceux sont 271 d'entre eux qui ont signé la pétition ayant pour titre « Halte aux éoliennes à Availles-Limouzine » soit plus de 21%. Si on considère le nombre des personnes inscrites sur la liste électorale (888 pour le dernier vote) ce pourcentage atteint 30%. La participation des habitants des communes environnantes est nettement moins significative.

Résumé en quelques chiffre

Le public rencontré lors des permanences était désireux de développer les thèmes à l'origine de ses interrogations. A cette fin les expressions se sont majoritairement manifestées par écrit séparé. C'est un total de 152 contributions qui ont été enregistrées : 17 sur le registre, 31 par courrier et 104 par messages électroniques.

Par contre ce total doit être relativisé car le recours simultané au courrier et au message électronique a été constaté. De même, certaines personnes ont séquencé leur intervention.

C'est ainsi que treize personnes se sont exprimées 51 fois, le record étant atteint par monsieur Kavala, président de la Fédération Anti Éolienne de la Vienne (FAEV) avec 22 courriels. Considérant ce constat ainsi que trois messages doublés, le nombre de personnes ayant apporté sa contribution est de 111. Il est évident que cela ne diminue pas la pertinence des expressions multiples. Cinq associations ouvertement opposées à l'énergie éoliennes, deux de protection de l'environnement et un député du département de la Vienne ont contribué aux échanges. Quarante pièces jointes apportent un éclairage aux arguments développés.

Analyse thématique

La contribution du public se caractérise par l'importance des sujets abordés et le volume des documents communiqués pour conforter les points évoqués. Après avoir assuré la compilation des observations mises en ligne il est apparu indispensable de nourrir un tableau récapitulatif ([pièce jointe : CE_2000030/86_Liste_Observations](#)) reprenant l'ensemble des sujets collectés. Les contributions ont été affectées d'un numéro d'enregistrement en lien avec la source

- R pour registre,
- C pour courrier
- ME pour message électronique

Dans un second temps la richesse des sujets abordés, tant en approche globale que spécifique à certaines personnes, a conduit à les répartir selon les thèmes émergents.

- 1- Projet :
 - a. Dossier
 - b. Légitimité
 - c. Conformité
 - d. Procédure
 - e. Financiarisation
- 2- Cadre de vie :
 - a. Dégradation du paysage
 - b. Impact sur la santé
 - c. Danger
- 3- Biodiversité
 - a. Approche globale
 - b. Pollution du milieu
 - c. Faune sauvage
 - d. Animaux domestiques
- 4- Économie
 - a. Tourisme
 - b. Emploi
 - c. Perception de l'énergie éolienne
 - d. Attractivité du territoire
- 5- Autre
 - a. Engagement JPÉE
 - b. Enquête publique

Thèmes	Sous thème		Expression publique
Projet	Dossier	Pièces dossier, Études incomplète,	R3,C20,C23,C26,2ME,50ME,54ME,68ME,70ME,90ME,93ME,95ME,97ME,99ME,103ME,
		Photomontage non réaliste, sélectif, partial	R12,C10,28ME,50ME,54ME,70ME
		Démantèlement sous-évalué, recyclage	R1,R9,C12,C15,C18,C21,C24,C29,54ME,80ME,92ME,99ME
	Légitimité <i>la qualité de ce qui est fondé en droit, en justice, ou en équité</i>	Avis défavorable conseil municipale non respecté	19ME,21ME,27ME,35ME,45ME,71ME,101ME,
		Choix énergétique imposé	R1,R7,61ME
		Avis MRAe	19ME,35ME,81ME,84ME,95ME,
		Refus des autres projets sur la commune ce même projet	R8,19ME,52ME,83ME,
		Saturation, mitage, Proximité ZPS	R12,C7 ,C8,C15,C16,C18,C21,C24,C25,C26,19ME,20ME,22ME,35ME,39ME,48ME,52ME,54ME,55ME,58ME,63ME,68ME,75ME,78ME,85ME,93ME,95ME,98ME,
		Perception par la représentation-organismes-associations/Intérêt général	C22,21ME,58ME,75ME,85ME,88ME,95ME,
		Outil de progrès	7ME
	Conformité	DOO du SCOT Sud Vienne, PADD du PLUi et plan paysage CCVG, code urbanisme, ZDE, SRE, SRADETT, Charte de l'environnement Préconisations DREAL	C18,20ME,20ME,24ME,25ME,34ME,55ME,58ME,60ME,70ME,85ME,87ME,88ME,

		Transition écologique	C5-2,C13,	
		Guide éolien		
	Procédure	Pas de registre dématérialisé, Retard mise en ligne contributions par message électronique	3ME,21ME,	
		Raccordement poste source	C18,35ME,76ME,84ME,95ME	
		Arrêté préfectoral imprécis	1ME,	
		Transmission des données brutes	4ME,36ME,	
Financiarisation	Spéculations, montages financiers, capital SAS	R8,C12,C15,C16,C18,C21,C26,35ME,54ME,70ME,80ME,92ME,98ME,103ME,		
	Capacité financière promoteur	87ME,		
Cadre de vie	Dégradation du Paysage	En général/visibilité à distance/hauteur	R2,R3,R4,R7,R9,R11,C11,C15,C26,22ME,50ME,55ME,63ME,67ME,75ME,78ME,80ME,82ME,88ME,93ME,	
		Vallée de la Vienne /visibilité versant opposé	R3,R7,R8,R10,R12,R16,C2,C4,C5,C6,C7,C9,C15,C18,C25,19ME,20ME,22ME,37ME,45ME,50ME,52ME,60ME,78ME,88ME,95ME,	
		Bocage, milieu humide	C7,19ME,80ME,	
		Altération de la perception du cadre de vie	R14,R15,C1,C9,C21,54ME,67ME,70ME	
		Surplombe la canopée	C6,C7,88ME,	
		Proximité habitations, hameaux, Bourg (rejet des 500m réglementaires)	R8,C2,C4,C5,C8,C15,C17,C21,C24,C25,19ME,22ME,23ME,54ME,61ME,63ME,75ME,78ME,93ME	
	Impact sur la santé	Impact sur la santé dans son ensemble	R2,C8,C24,19ME,39ME,54ME,60ME,63ME,78ME,80ME,92ME	
		Sans impact sur la santé	C5-2,CA3	
		Pollution nocturne	R7,R16,C1,C22,C24,C26,21ME,23ME,80ME,	
		Nuisance par le bruit (acouphène, sommeil)	R1,R10,R11,R13C1,C8,C11,C18,C19,C25,C26,21ME,22ME,23ME,49ME,50ME,54ME,61ME,67ME,75ME,87ME,93ME,98ME	
		Infrasons, électromagnétiques, très basses tensions, effet stroboscopique, vibrations	R1,R16,C8,C11,C15,C21,C22,C24,C25,6ME,8ME,10ME,41ME,42ME,43ME,44ME,51ME,52ME,54ME,60ME,69ME,75ME,80ME,	
		Impact sur la qualité de vie	22ME,40ME	
		Sans nuisance sur la santé	59ME	
		Nuisance visuelle	R11,R13,R15,C1,C8,C18,C25,21ME,23ME,50ME,52ME,	
	Danger	Implantation sur l'Accès aux pistes de l'aérodrome	R5,C31	
	Biodiversité et milieu naturel	Approche Globale	Impact sur l'environnement	R2,19ME,58ME,62ME,70ME,75ME,92ME,
		Bocage/Haies	Altération du bocage - milieu de vie d'une faune multiple/compensation/zone humide	C18,C25,95ME,96ME,
			Pollution du milieu	Socle en béton, câblage électrique enterré, nuisance eaux souterraines
		Faune sauvage	Impact sur la flore	R11
			Impact sur l'avifaune local et migratrice	R1,R12,R15,R16,C5,C7,C8,C11,C15,C22,C25,22ME,54ME,67ME,69ME,78ME,87ME,90ME,95ME,102ME,
Avifaune préservée			103ME,	
Impact sur les haltes migratoires			R12,R15,50ME,86ME,95ME,102ME,	
Impact Chiroptères, 200m haies			R16,C5,C15,C22,50ME,67ME,69ME,87ME,88ME,90ME,93ME,96ME,	
Animaux domestiques		Impact sur la faune	R10,C8,C11,C15,39ME,50ME,52ME,60ME,61ME,63ME,68ME,80ME,92ME,95ME,	
		Impact sur les chevaux	C25,68ME,	
	Impact sur les bovins	61ME,98ME,		
Économie	Tourisme	Désaffection des Chemins de randonnées	R12,C1,C8,C25,40ME,45ME,50ME	
		Impact sur le patrimoine Historique	R12,R14,C2,C15,C17,C20,50ME,78ME,	
		Perte d'activité des Gites-chambres d'hôte/rejet par population anglaise	C6,C22,40ME,45ME,96ME,	
		Accès dangereux à l'Aérodrome	R5	
		Perte d'attractivité touristique générale	R16,C6,C8,C21,C25,C26,39ME,54ME,58ME,60ME,67ME,70ME,92ME,98ME,	
	Emploi	Générateur	C3,7ME,66ME	
		Destructeur	C14,C17	
		Sans incidence	R1,R9,C18	
	Perception de l'Énergie éolienne comme source de substitution	Faible rendement de l'éolien, ne peut être piloté, production intermittente, pas d'incidence sur CO2, GES	R1,R8,R11,C5,C12,C18,C20,C29,54ME,61ME,62ME,67ME,74ME,80ME,81ME,	
		Nécessite une énergie d'appoint	62ME,67ME,	
		Les retombées financières pour la commune	53ME,	
		Substitution énergies fossiles	53ME,59ME,67ME,	
Choix de progrès : Énergie locale		C3,7ME,47ME,103ME,		

		Quota EnR territoire CCVG atteint	26ME,39ME,55ME
		Absence de consensus	R12
		Implantation anarchique/absence concertation	C16,C18,39ME,55ME,58ME,78ME,95ME,
		Autres choix mieux adapté/Pas une énergie verte	R3,R4,C19,C22,C29,48ME,52ME,61ME,62ME,63ME,92ME,
	Attractivité du Territoire	Stagnation de l'habitat	
		Perte attractivité	C8,C12,39ME,67ME,75ME,78ME,
		Gain d'attractivité	C5-2,47ME,56ME
		Désertification	R11,58ME,60ME,63ME,75ME,
		Favorise le développement économique	C3,
		Chute de valeur immobilière	R7,R13,C1,C11,C12,C15,C21,C22,C25,C28,22ME,50ME,54ME,60ME,61ME,83ME,76ME,95ME,96ME,97ME,
Autre	Engagement JPEE	Respect délibération conseil municipal	27ME
	Enquête publique	Période non pertinente	79ME

Pour le détail de ce tableau voire les documents annexés suivants :

1. **Copie du registre** : CE_E20000030/86_Registre
2. **Copie des courriers** : CE_E20000030/86_Courriers
3. **Compilations des courriels mis en ligne et de leurs annexes** : CE_E20000030/86_Compil Mise en ligne des contributions
4. **Tableaux de reprise des observations individuelles avec n° identification** : CE_E20000030/86_Liste_Observations

Bilan thématique

		Critique	Non critique
Projet	Dossier	33	
	Légitimité	54	1
	Conformité	15	
	Procédure	12	
	Financiarisation	15	
Cadre de vie	Dégradation du paysage	79	
	Impact sur la santé	82	1
	Danger	1	
Biodiversité	Approche globale	11	
	Pollution du milieu	5	
	Faune sauvage	74	
	Animaux domestiques	4	
Économie	Tourisme	35	
	Emploi	1	1
	Perception Énergie éolienne	45	1
	Attractivité du territoire	34	1
Autre	Engagement JPEE	1	
	Enquête publique	1	
Total		487	5

Le rapport du nombre d'avis thématiques sur le nombre d'intervenants étant supérieur à 4 explique l'importance du recours au courrier et au message électronique. Il ressort de ce bilan que les interrogations sur les risques pour la santé constituent une priorité. La préservation du paysage et de la faune sauvage suscite également un intérêt affirmé.

Les Items « Cadre de vie » et « Biodiversité » ont recueillis le nombre le plus important d'observations. Ceci s'explique très aisément de par leur portée générale. Toutefois ceux concernant le « Projet » et l'« économie » ne sont pas à négliger. Ils témoignent de la réflexion de personnes ayant mené une étude plus soutenue du dossier et/ou se sentant particulièrement impactés.

Cinq contributions sont favorables au projet. Ce nombre peu élevé ne peut être considéré comme représentatif, car les témoignages entendus lors de l'enquête, signalent que les personnes favorables évitent souvent de se faire connaître pour préserver la quiétude de la commune (un tel projet s'avère particulièrement clivant).

L'attention du porteur de projet est appelée sur sa capacité à apporter des réponses aux interrogations exprimées par le public directement concerné ou sensible aux impacts de l'implantation de quatre aérogénérateurs à la Croix Pauvet sur le territoire de la commune d'Availles-Limouzine. Si certains sujets abordés se conclurent par une réponse générique, d'autres imposent une réponse à valeur ajoutée. Il en sera ainsi des interrogations exposées selon le tableau ci-dessous.

n° d'enregistrement	Nom	Sujet attente réponse
R5,C31	Marc Pollin – gestionnaire aérodrome	L'ensemble du développement
R12	Eymar de l'Hermitte – Château de la Fayolle	L'ensemble du développement
C6	Graham Glass - VéloGîtes	L'ensemble du développement
C7	Frances Zlélinski	L'ensemble du développement
C10,102ME,103ME	Jean-Jacques Debiais « vent rebelle »	L'ensemble du développement
C14=C17	Aurélien Rossignol « Equivol »	L'ensemble du développement
C20	Geneviève Guttin	L'ensemble du développement
C24	Frédéric et Vanessa Thibaud	Risque épileptique
C26	Noel Vivion	Relation avec perturbation TV et risque santé humaine
2ME,4ME,15ME,20ME,25ME,26ME,27ME,37ME,76ME,84ME,99ME,100ME	Patrick KAWALA « FAEV »	L'ensemble du développement
28ME	Benoît Véron « Vent de Vaison »	L'ensemble du développement
41ME	Claudia Bawden	Réponse sur les basses tensions
54ME	Marcel Puygrenier	L'ensemble du développement
68ME	Hervé Passe-Fauque « Brux patrimoine et paysage »	Relation entre les 3000m de protection du site de la vallée des singes et les 500m pour les êtres humains ?
70ME	Jacques de Crémiers	L'étude ne comporte pas de référence à l'inter pénétrabilité entre les éléments constitutifs d'un même espace
75ME	Sonja et Markus Gurt	L'ensemble du développement
87ME	William Gascoin	L'ensemble du développement
90ME	Alain Armouet Naturaliste	L'ensemble du développement
93ME	Alain Bergeon	Période relevé acoustique
95ME	Philippe Guinard	Avis défavorable de la LPO
96ME	Adam Catherall « Saint Maurice des lions environnement	Territoire socio économiquement vulnérable
97ME	Adam Catherall « Saint Maurice des lions environnement	L'ensemble du développement
98ME	A de La Borderie	Syndrome éolien

Points d'intérêt complémentaires pour le commissaire enquêteur

En complément des sujets évoqués par le public au cours de l'enquête certains points méritent d'être développés :

Le démentiellement :

Ce sujet est apparu comme source d'inquiétudes notamment à propos de son financement. Pouvez-vous :

- Communiquer la conclusion d'une étude de financement du démentiellement d'une éolienne (les valeurs les plus farfelues circulant ce montant contribuera à définir avec précision les besoins de financement de l'opération)
- Confirmer que toutes les dispositions sont prises pour que cette opération soit effective au terme de la période de production et que son financement ne nécessitera aucun appel public ou privé ?

L'étude d'impact sur le raccordement au réseau (poste source) :

Vous avez apporté des éléments de réponse à la MRAe mais serait-il possible de fournir des précisions au regard des probabilités d'évolutions que vous entrevoyez dans le développement du réseau ?

Valeur immobilière :

Ce sujet interpelle la population notamment face au risque de perte d'attractivité pour de nouveaux arrivants. Il a été également fait état d'une perte de patrimoine pour les personnes âgées pouvant nuire à leur capacité de financement d'un hébergement en EPHAD. Cette décote semblant avérée existe-t-il un fond de solidarité pour les personnes au revenu modeste susceptibles d'être impactées ?

Le patrimoine historique :

Il apparaît qu'un réseau de trois châteaux soit directement impacté (Château de Serre (Abzac), Château de Saint Germain de Confolens, château de Fayolle (Abzac). Aux dires des propriétaires de ceux implantés sur le territoire de la commune d'Abzac ces trois bâtiments, reliés par un chemin de randonnée spécifique, appartiennent à une même communauté, chacun ayant un cône de visibilité vers l'autre. Pouvez-vous justifier l'absence de consultation des propriétaires de ces sites pour lesquels l'impact ne correspond pas à vos évaluations ?

La consultation :

Votre dossier fait état des consultations suivantes :

Date	Organisme	Avis
28 mars 2017	Direction des systèmes d'information et de communication (SGAMI Sud-Ouest)	Pas de servitudes radio électriques ayant un effet sur la zone d'implantation du projet
27 mars 2017	Météo France	Aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur le projet éolien au regard des radars météorologiques et l'avis de Météo France n'est pas requis pour sa réalisation
N° 1-10 Septembre 2015	Direction générale de l'aviation civile	Avis favorable pour hauteur 150 m (aucune servitude ou contrainte aéronautique)
N° 2- 24 Avril 2017	Direction générale de l'aviation civile	Aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile. Il est conseillé de prendre contact avec le propriétaire de la plateforme de l'aérodrome pour un éléments distant de moins de 5 km
19 Mai 2017	Direction de la sécurité aéronautique d'État	Projet pas de nature à remettre en cause la mission des forces

Pouvez justifier de l'absence de consultation du gestionnaire de l'aérodrome ?

Généralement, les porteurs de projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien consultent les organismes tels que : la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, la Chambre d'Agriculture de la Vienne, l'Agence de Tourisme de la Vienne, l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Agence Française pour la Biodiversité, la Fédération Française de Vol Libre.

Il semble que vous n'ayez pas consulté ces organismes pouvant apporter un éclairage sur votre projet. Pouvez-vous donner les raisons ayant conduit à ce choix ?

Les Terres Rares :

L'usage de terres rares dans la composition des éoliennes a été évoquée par certains contributeurs, pouvez-vous éclairer ce sujet ?

Les Vents :

De l'avis général et après entretien sur site avec un habitant, les vents sont effectivement fréquents sur le site retenu. Toutefois il a été précisé qu'ils n'étaient pas constants et que la zone était souvent balayée par des vents d'une extrême violence allant jusqu'à casser des arbres tant sur le lieu retenu que dans les jardins d'agrément de propriétés avoisinantes.

Avez-vous identifié ce phénomène et pris des mesures de gestion de ce risque susceptible de s'amplifier à l'avenir des suites du changement climatique ?

Fait à Paizay le Sec le 17 Août 2020

Le commissaire enquêteur
Jean-Yves Bellier

Merci de bien vouloir me retourner votre mémoire en réponse dans un délai de 15 jours à compter du 18 août 2020 date de remise du présent procès-verbal